



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01412**

DE : **M. DAVIES (VANCOUVER KINGSWAY)**

DATE : **LE 31 MAI 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **M. JOËL LIGHTBOUND**

Réponse de la ministre de la Santé

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

L'étiquetage des produits alimentaires

TRADUCTION

RÉPONSE

Le 24 octobre 2016, la ministre de la Santé a présenté *une vision pour un Canada en santé*. Il s'agit d'une démarche holistique en matière de santé qui intègre la saine alimentation, de saines habitudes de vie et le bien-être. La Stratégie en matière de saine alimentation pluriannuelle fera en sorte que les choix alimentaires les plus sains soient aussi les plus faciles à faire pour toutes les Canadiennes et tous les Canadiens. Le gouvernement recourra à une gamme d'outils dont il dispose, par exemple la réglementation, les lignes directrices et l'éducation, pour mettre en place les conditions favorisant la saine alimentation au pays. Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter le <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/nouvelles/2016/10/vision-canada-sante.html>.

Le 14 décembre 2016, dans le cadre de la Stratégie en matière de saine alimentation du gouvernement, Santé Canada a mis la dernière main à l'actualisation des règlements sur le tableau de la valeur nutritive et la liste des ingrédients. Comme éléments de ces mises à jour, Santé Canada a lancé deux nouvelles mesures d'étiquetage afin d'aider la population canadienne à saisir la teneur en sucres des aliments qu'elle consomme. D'abord, Santé Canada exige des fabricants qu'ils regroupent les ingrédients à base de sucres dans la liste des ingrédients entre parenthèses, à la suite du nom usuel *Sucres*. Il s'agit des ingrédients tels que le sucre blanc et la cassonade, le miel, la mélasse et les sirops ainsi

que d'ingrédients qui nous sont moins familiers, par exemple le nectar d'agave et l'extrait de malt d'orge. Cette nouvelle mesure, unique à l'étiquetage alimentaire canadien, constituera une façon plus claire d'identifier les sources des sucres ajoutés aux aliments. Qui plus est, puisque les ingrédients sont énumérés selon l'ordre décroissant de leur poids, cette nouvelle mesure permettra aux gens de déterminer plus facilement dans quelle mesure les sucres contribuent à la composition totale de l'aliment par rapport aux autres ingrédients qu'il contient.

Ensuite, Santé Canada exige la déclaration dans le tableau de la valeur nutritive (TVN) d'un pourcentage de la valeur quotidienne (% VQ) correspondant à la quantité de sucres totaux, lequel est fondé sur 100 grammes. Il ne s'agit pas d'un apport recommandé, mais plutôt d'une quantité de sucres totaux allant de pair avec de saines habitudes alimentaires, p. ex., un régime alimentaire dans le cadre duquel les sucres proviennent principalement des fruits, des légumes et du lait. Afin d'aider les consommatrices et les consommateurs à mieux utiliser et à mieux comprendre le % VQ, Santé Canada demande aussi aux fabricants d'ajouter une remarque dans la partie inférieure du TVN expliquant que 5 % ou moins d'un nutriment donné, c'est peu et que 15 % et plus, c'est beaucoup.

Ensemble, ces modifications à l'étiquetage aideront la population canadienne à faire des choix plus éclairés sur le plan de la teneur en sucres de leurs aliments. Lorsque leur teneur en sucres est égale ou supérieure à 15 % VQ, l'aliment en question est réputé contenir beaucoup de sucres. Quand le mot *Sucres* figure parmi les premiers ingrédients de la liste, alors la plupart des sucres déclarés dans le TVN constituent des sucres ajoutés. Ces mesures s'harmonisent également avec l'intention de la recommandation de l'Organisation mondiale de la Santé au sujet des sucres libres, puisque les aliments qui seront mis en évidence auprès des consommatrices et des consommateurs parce qu'ils contiennent « beaucoup » de sucres totaux (c.-à-d., 15 % de la VQ ou plus) correspondent généralement aux aliments dont la teneur en sucres libres est élevée.

En plus de ces deux nouvelles mesures, Santé Canada a tenu récemment des consultations publiques portant sur une nouvelle démarche d'étiquetage sur le devant de l'emballage pour le Canada. La démarche d'étiquetage sur le devant de l'emballage proposée s'appuie sur un symbole facilement reconnaissable figurant sur le devant de l'emballage des aliments et permettant de repérer rapidement et en un coup d'œil ceux qui ont une teneur élevée en sucres, en sodium et en gras saturés. Cette nouvelle mesure proposée viendrait compléter les renseignements qui figurent dans le tableau de la valeur nutritive et la liste des ingrédients. Par exemple, au moyen de symboles aisément visibles et compréhensibles, les gens repéreraient plus aisément les aliments qui sont riches en sucres (tout comme ceux qui le sont en sodium et en gras saturés). Actuellement, Santé Canada examine les commentaires issus de la consultation et prépare un projet de règlement. À l'automne 2017, le Ministère prévoit de consulter les parties prenantes ainsi que les consommatrices et les consommateurs canadiens au sujet de ce dernier.

Le 10 juin 2017, Santé Canada a lancé deux consultations publiques : une au sujet des modifications proposées au Guide alimentaire canadien dans le but de renforcer les recommandations du gouvernement au sujet des choix et des comportements alimentaires santé et l'autre, à propos d'une approche proposée visant à restreindre les activités de marketing visant les enfants au sujet de boissons et d'aliments malsains. Santé Canada demeure attaché à l'ouverture, à la transparence et aux échanges porteurs de sens avec le public ainsi que les parties prenantes au sujet des initiatives en matière de saine alimentation. Ensemble, ces outils contribueront à améliorer l'environnement alimentaire de sorte que pour la population canadienne, les choix alimentaires les plus sains seront aussi les plus faciles à faire.